

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

RCMP "H" Division HQ  
RCMP Mailstop # H-066  
80 Garland Avenue, 80, avenue Garland  
DARTMOUTH, NS (NE) B3B 0A7

**Facsimile Number for Amendments:  
N° de télécopieur pour les modifications:  
902-426-7136**

**REQUEST FOR STANDING OFFER  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commande individuelle et régionale  
(OCIR)

Canada, as represented by the Minister of  
Public Safety, hereby requests a Standing  
Offer on behalf of the Identified Users  
herein.

Le Canada, représenté par le ministre de la  
Sécurité publique, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des  
utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

Ce document contient une exigence de  
sécurité

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Facsimile No. - N° de télécopieur:**

**Telephone No. - N° de téléphone:**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

RCMP "H" Division HQ  
RCMP Mailstop # H-066  
80 Garland Avenue, 80, avenue Garland  
DARTMOUTH, NS (NE) B3B 0J8

<b>Title- Sujet</b> Services d'architectes et d'ingénieurs Architectural & Engineering Services Standing Offer	
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> M9424-0-3651 ***Modification 004***	<b>Date</b> 15 octobre 2020
<b>Client Reference No. -N° de référence du client</b> S.O.	
<b>GETS Reference No. N° de référence de SEAG</b>	
<b>L'invitation prend fin at - à 14:00 PM AST (Atlantic Standard Time) HNA (Heure Normal de l'Atlantique) on - le 5 novembre, 2020</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B. Destination</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jeff Lockyer	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> 902 720-5108	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b> 902-426-7136
<b>Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:</b> Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police	
<b>Delivery Required - Livraison exigée:</b> Voir ci-après	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b>	
<b>(Signer et retourner cette page couverture avec l'offre)</b>	

La modification 004 a été créée pour la raison suivante :

supprimer ce qui suit:

**Solicitation Closes -L'invitation prend fin  
at - à 14:00 PM AST (Atlantic Standard Time)  
HNA (Heure Normal de l'Atlantique)  
on - le 29 Octobre, 2020**

Insérer ce qui suit:

**Solicitation Closes -L'invitation prend fin  
at - à 14:00 PM AST (Atlantic Standard Time)  
HNA (Heure Normal de l'Atlantique)  
on - le 5 novembre, 2020**

Les questions ci-dessous ont été posées par un ou des soumissionnaires éventuels :

#### Question 1

À la section 3.2.4.2a) de la DP, on demande aux soumissionnaires de « soumettre un maximum de deux (2) curriculum vitae pour les membres du personnel principal. » Est-ce que la limite de deux C.V. signifie un total de deux C.V. pour la section ou est-ce qu'il s'agit de deux C.V. par catégorie de personnel principal (c.-à-d. gestionnaire de projet principal et de remplacement; architecte principal et de remplacement)?

#### Réponse 1

Oui, deux (2) sous chaque catégorie, par exemple : gestionnaire de projet principal et de remplacement; architecte principal et de remplacement.

#### Question 2

À la section 3.2.5.2 de la DP, on demande aux soumissionnaires de « soumettre au plus deux (2) curriculum vitae de membres du personnel de projet qui exécuteront la majorité des travaux dans le cadre de différentes commandes subséquentes. » Est-ce que la limite de deux C.V. signifie un total de deux C.V. pour la section ou est-ce qu'il s'agit de deux C.V. par catégorie de personnel de projet (c.-à-d. ingénieur en civil principal et de remplacement et ingénieur en structures principal et de remplacement)?

#### Réponse 2

Oui, deux (2) sous chaque catégorie, par exemple : ingénieur en civil principal et de remplacement et ingénieur en structures principal et de remplacement.

#### Question 3

Veuillez clarifier le paragraphe PO 4 à la page 20 de 121. Est-ce que la limite maximale de dépenses s'applique seulement aux frais des services d'architectes et d'ingénieurs pour une commande subséquente ou est-ce qu'elle s'applique aux coûts de projet d'une dépense, qui comprend les frais des services

d'architectes et d'ingénieurs et les frais de construction?

### Réponse 3

La limite maximale s'applique aux commandes subséquentes individuelles pour les services d'architectes et d'ingénieurs (taxes applicables comprises). Le coût de construction n'y est pas inclus.

### Question 4

À la section 3.2.5, on demande « une série de projets exigeant une gamme complète de services pour le gouvernement du Canada dans un environnement de maintien de l'ordre conformément à la section sur les Services requis. » Est-ce que des projets pour un gouvernement provincial ou municipal dans un environnement de maintien de l'ordre seraient acceptables?

### Réponse 4

Oui. Des projets de maintien de l'ordre pour un gouvernement provincial ou municipal sont acceptables.

### Question 5

À la section 3.2.4 « Compétences et expérience du personnel principal », on nous demande d'avoir à notre service du personnel ayant le savoir-faire nécessaire dans chacun des secteurs indiqués dans la section des Services requis (SR), qui comprend les secteurs suivants : architectural, civil, structural, mécanique, électrique, développement durable/modélisation, consultant en coûts, protection incendie, aménagement intérieur, mise en service, télécommunications, sécurité, estimation des coûts, acoustique, etc.

Je ne suis pas certain s'il existe des sociétés multidisciplinaires qui ont à leur service du personnel ayant du savoir-faire dans toutes ces disciplines. Si nous sommes un cabinet d'architectes seulement, pouvons-nous avoir une équipe de sous-experts-conseils et de spécialistes et inclure les C.V. pour les disciplines respectives mentionnées dans cette section? Dans cette section, vous demandez un maximum de deux C.V., mais il y a environ 13 disciplines indiquées dans la Section SR. Cela porte à confusion! (À noter : dans des demandes de soumissions antérieures publiées par la GRC pour d'autres régions, le proposant devait être un architecte et il n'était pas nécessaire d'inclure les antécédents des ingénieurs/spécialistes dans la soumission. Selon la nature de la commande subséquente, l'architecte a rassemblé une équipe de sous-experts-conseils selon les besoins.)

### Réponse 5

L'entreprise doit être une société d'architecture. Les autres peuvent être des sous-experts-conseils. Un C.V. doit être fourni pour chaque expert-conseil principal et chaque expert-conseil de remplacement. Il faut identifier tous les experts-conseils qui seront utilisés pour cette commande subséquente.

### Question 6

Cette question est semblable à la question ci-dessus relative à la section 3.2.5. Au lieu d'indiquer le personnel à notre service, pouvons-nous avoir une équipe de sous-experts-conseils et de spécialistes et inclure les C.V. pour les disciplines respectives mentionnées dans cette section?

### Réponse 6

L'entreprise doit être une société d'architecture. Les autres peuvent être des sous-experts-conseils. Un C.V. doit être fourni pour chaque expert-conseil principal et chaque expert-conseil de remplacement.

### Question 7

À la section 3.2.5 2a, on demande aux soumissionnaires de « soumettre au plus deux (2) curriculum vitae de membres du personnel de projet qui exécuteront la majorité des travaux dans le cadre de différentes commandes subséquentes. » Étant donné que nous ne savons pas en quoi consisteront les commandes subséquentes, y a-t-il des disciplines précises pour lesquelles nous devrions fournir des C.V.? Est-ce qu'il serait logique de fournir les C.V. des gestionnaires de projet en matière d'architecture susceptibles d'être affectés au projet?

### Réponse 7

Il faut fournir un C.V. pour chaque expert-conseil principal et chaque expert-conseil de remplacement.

### Question 8

Veuillez clarifier la pondération de la proposition technique et de la proposition de prix. Selon l'EPEP 5, les pourcentages de la note totale sont de 70/30, mais les points sont de 90/10.

### Réponse 8

Voir les documents d'EPEP modifiés ci-dessous.

### Question 9

Nous nous attendrions à ce que ce processus de sélection soit fondé sur la qualité, mais puisque vous attribuez 30% de la note au prix, il s'agit plutôt d'un processus fondé sur le prix. Nous demandons avec respect que le pourcentage de la note attribué au prix soit réduit à 10%.

### Réponse 9

Voir les documents d'EPEP modifiés ci-dessous.

### Question 10

Selon l'EPEP 4, on attribuera à la proposition de prix la moins-disante une cote de 100, à la deuxième proposition de prix, une cote de 80, à la troisième proposition, une cote de 60, etc. Cela ne semble pas être une façon équitable d'évaluer les prix, car toute différence de prix, que ce soit un dollar ou une somme beaucoup plus importante, entraînera une différence de 20 points. Nous demandons donc que la cote de prix soit établie proportionnellement au prix le moins-disant. De plus, étant donné que les heures attribuées à des disciplines en particulier sont arbitraires dans les tableaux de prix à l'annexe B, nous croyons que la cotisation proportionnelle des prix serait plus équitable.

### Réponse 10

Voir les documents d'EPEP modifiés ci-dessous.

### Question 11

Aux tableaux de prix à l'annexe B, il faut indiquer des tarifs horaires fixes pour des disciplines précises. La liste ne correspond pas aux disciplines indiquées à l'annexe D (Identification des membres de l'équipe) ou les disciplines dans la Section SR. Pour les points 1, 2 et 3, devons-nous fournir un taux pondéré pour toutes les disciplines d'architecture et d'ingénierie, même si les services peuvent être fournis par entreprises multiples? Vous attendez-vous à ce que toutes les entreprises d'architecture et d'ingénierie s'adaptent et appliquent les taux pondérés à de vraies demandes subséquentes si elles sont retenues? Cela ne semble pas raisonnable, car les tarifs horaires peuvent varier de plus de 100 \$. Il faudrait peut-être modifier ce formulaire pour que toutes les disciplines soient indiquées individuellement.

### Réponse 11

Les prix doivent être fixes pour chaque année indiquée et devraient être fondés sur leurs coûts pour offrir le service.

### Question 12

On constate que la proposition ne doit pas dépasser 35 pages. Cependant, selon la réponse à certaines de nos questions, il sera peut-être nécessaire d'inclure un plus grand nombre de pages. Veuillez envisager d'augmenter ou de supprimer le nombre maximal de pages.

### Réponse 12

Voir les documents d'EPEP modifiés ci-dessous.

### Question 13

Est-ce que « dans un environnement de maintien de l'ordre » veut dire pour des services policiers seulement? Nous avons réalisé deux projets importants pour Service correctionnel Canada (dans des prisons), et 4 ou 5 projets pour la Défense nationale, dont certains où des cotes de sécurité étaient exigées.

### Réponse 13

Les projets doivent être pour des installations policières. Les bâtiments policiers provinciaux et municipaux sont acceptables.

### Question 14

Dans la section Services requis. Est-ce qu'il s'agit de projets de nouvelles constructions et/ou de rénovations de bâtiments existants?

### Réponse 14

De nouvelles constructions et/ou des rénovations majeures ou des réaménagements à mi-vie.

**Question 15**

Que signifie « projet important »? Y-a-t-il un minimum de budget de construction pour que nos projets soient considérés d'envergure comparable?

**Réponse 15**

Les projets doivent être d'une valeur minimale de 5 millions de dollars pour être considérés comme pertinents.

Nos projets mentionnés au point No.1 ci-dessus varient entre 7M\$ et 40M\$.

**Réponse**

Oui, ces projets seraient pertinents pourvu qu'il s'agisse d'installations policières.

**Question 16**

Est-ce que les projets que l'on présente doivent être achevés?

3 de nos projets pertinents sont encore en chantier, mais deux de ceux-ci sont presque terminés. Est-ce que le certificat d'achèvement substantiel est requis?

**Réponse 16**

Pour être considérés comme pertinents, les projets doivent être achevés.

**Question 17**

L'appel d'offres et pour architectes et ingénieurs : doit-on retenir les services d'ingénieurs dans notre équipe? Si oui, quelles disciplines? Structure-mécanique-électrique-civil? D'autres spécialistes sont-ils requis?

**Réponse 17**

L'entreprise doit être une entreprise d'architecture, et d'autres services sont indiqués dans la DP. Les experts-conseils ne doivent pas être au service de l'entreprise d'architectes. Ils peuvent être des sous-experts-conseils.

## EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

### EPEP 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.3 Calcul de la note totale

**Supprimez complètement EPEP 1.3 et remplacez-le par:**

Pour cette offre à commandes, la note totale sera calculée comme suit:

Cote technique x 90%	=	note totale (en points)
<u>Cote de prix x 10%</u>	=	<u>note de prix (en points)</u>
Note totale		max. 100 points

---

### EPEP 2 EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION

#### 2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions

**Supprimez :** Le nombre maximum de pages, incluant le texte et les tableaux, pour les Exigences de cotation sous la rubrique EPEP 3.2 est de [trente-cinq (35)] pages.

**Insérez :** Le nombre maximum de pages, incluant le texte et les tableaux, pour les Exigences de cotation sous la rubrique EPEP 3.2 est de [soixante (60)] pages

---

### EPEP 3 EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION

#### 3.3 ÉVALUATION ET COTATION

**Supprimez :** Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une cote minimum pondérée de cinquante (50) sur cent (100) points au titre des critères techniques cotés, selon les modalités précisées ci-dessus.

**Les propositions des proposants qui n'obtiennent pas la note de passage de cinquante (50) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.**

**Insérez :** Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une cote minimum pondérée de soixante (60) sur cent (100) points au titre des critères techniques cotés, selon les modalités précisées ci-dessus.

**Les propositions des proposants qui n'obtiennent pas la note de passage de soixante (60) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.**

---

## EPEP 4 PRIX DES SERVICES

### Supprimez complètement EPEP 4 et remplacez-le par:

Toutes les enveloppes renfermant les offres de prix des propositions jugées recevables auxquelles on aura attribué la note de passage de soixante (60) points seront dépouillées à la fin de l'évaluation des offres techniques.

Les cotes de prix seront évaluées sur une échelle proportionnelle, le prix total le plus bas recevant 100 points.

Calcul selon ce qui suit:

**Cote de prix (chaque offre) = (prix le plus bas / prix de la proposition actuelle) x 100**

Prix le plus bas= 100 points

Exemple de calcul:

Offre 1= 50 000\$

Offre 2= 43 000\$

Offre 3= 56 000\$

**Cote de prix offre 2 (le plus bas)= 100 points**

**Cote de prix offre 1 = (43 000/50 000)x 100= 86,00 points**

**Cote de prix offre 3= (43 000/56000) x 100= 76,79 points**

On multipliera la cote de prix par le pourcentage applicable pour établir la note de prix.

---



### EPEP 5 NOTE TOTALE

Supprimez complètement EPEP 5 et remplacez-le par:

On établira la note totale conformément au barème suivant.

Cotation	Fourchette possible	% de la note totale	Note (points)
Cote technique	0 - 100	90	0 - 90
Cote de prix	0 - 100	10	0 - 10
<b>Note totale</b>		<b>100</b>	<b>0 - 100</b>

On classera les propositions selon un ordre décroissant d'après la note totale (soit la note technique majorée de la note de prix). On recommandera d'attribuer une offre à commandes aux proposants qui auront déposé les propositions les mieux cotées. En cas d'égalité, on sélectionnera le proposant qui aura soumis la proposition de prix la moins-disante pour les services requis. Le Canada se réserve le droit d'émettre au plus two (2) offres à commandes.

Supprimez complètement ANNEXE B - PROPOSITION DE PRIX et remplacez-le par:

**ANNEXE B - PROPOSITION DE PRIX**

**INSTRUCTIONS**

- A. Remplir le formulaire de proposition de prix et le soumettre sous pli cacheté séparé, en inscrivant sur l'enveloppe le nom du proposant, le numéro de la demande et la mention « Formulaire de proposition de prix ».
- B. Les prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables et doivent être libellés en dollars canadiens.
- C. Les proposants ne doivent ni modifier le formulaire, ni y ajouter de renseignements.
- D. Afin de s'assurer qu'on déposera des tarifs horaires équitables et concurrentiels pour chacun des postes énumérés, on devra respecter rigoureusement l'exigence suivante : les proposants doivent offrir un tarif horaire pour chaque poste énuméré. Si l'entreprise comprend moins d'employés que ceux qui sont inscrits dans la liste, on doit fournir un tarif horaire correspondant à chaque poste énuméré. Le tarif horaire proposé doit être égal ou supérieur au tarif horaire prévu pour les postes énumérés ensuite. Par exemple, si l'entreprise n'a pas de personnel intermédiaire, le tarif horaire prévu doit être égal ou supérieur au tarif horaire indiqué pour le personnel subalterne. Le tarif horaire pour n'importe quelle catégorie de personnel ne peut être 0\$ ou une valeur nulle. À défaut d'indiquer un tarif horaire pour chaque poste énuméré, votre proposition sera jugée irrecevable.
- E. Les tarifs horaires précisés porteront sur la durée de l'offre à commandes.

## ANNEXE B

### Formulaire de proposition de prix

#### Tableau de prix pour la PREMIÈRE année

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (ANNÉE 1)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (AxB)
1. Architecte ou ingénieur principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Architecte ou ingénieur intermédiaire	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Total (ANNÉE 1)			_____ \$

NOM DU PROPOSANT \_\_\_\_\_

Tableau de prix pour l'année *d'option 1*

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (1 ANNÉE OPTION)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (AxB)
1. Architecte ou ingénieur principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Architecte ou ingénieur intermédiaire	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Total (1 ANNÉE OPTION)			_____ \$

NOM DU PROPOSANT \_\_\_\_\_

Tableau de prix pour la  
2 année d'option

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (2 ANNÉE OPTION)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (AxB)
1. Architecte ou ingénieur principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Architecte ou ingénieur intermédiaire	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Total (2 ANNÉE OPTION)			_____ \$

NOM DU PROPOSANT \_\_\_\_\_

Tableau de prix pour la 3  
année d'option

Catégorie de personnel Architectes, ingénieurs et personnel de soutien (3 ANNÉE OPTION)	Quantité estimée (A) (Heures)	Tarifs horaires fixes (B)	Total (AxB)
1. Architecte ou ingénieur principal	200	_____ \$	_____ \$
2. Architecte ou ingénieur intermédiaire	800	_____ \$	_____ \$
3. Technicien	1100	_____ \$	_____ \$
4. Technicien en CDAO	600	_____ \$	_____ \$
5. Soutien administratif	250	_____ \$	_____ \$
6. Coût consultant	100	_____ \$	_____ \$
7. Services de transmission sonore/spécialiste acoustique	80	_____ \$	_____ \$
8. Services de code du bâtiment et de prévention des incendies	80	_____ \$	_____ \$
9. Architecte paysagiste	100	_____ \$	_____ \$
10. Total (3 ANNÉE OPTION)			_____ \$

NOM DU PROPOSANT \_\_\_\_\_

\* Toutes les autres modalités demeurent inchangées.